



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 28 avril 2026 à 18h30

Délibération n° 045/avri/2026**Fiscalité communale - Vote des taux des impôts directs locaux pour l'exercice 2026**

L'an 2026, le 28 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Aurélie MAILLOLS, Maire.

Présents : Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Céline LLAMBRICH, Éric DELMAS, Anne MORLANS, Alexandre FABREGAS, Valérie BARREDA, Jean-Bernard OUILLE, Pauline LLERES, Myriam NOGUES, Michel FRANQUÉSA, Matthew HUMPAGE, Bernard LLANTA, Patricia DARDANT, Isabelle CAYRAC, Jean-Christophe JOSE, Philippe ROUSSEILL, Laetitia CECCALDI, Céline COURBON, Véronique GAUZÉ, Maxime QUAGLIATO, Guillaume BLAVETTE, Sandrine COUSSANES, Olivier CAPELL, Aurore VALENZUELA, Marie-Clémentine HERRE,

Absent excusé ayant donné procuration : Vincent BEGHIN pouvoir à Maxime QUAGLIATO.

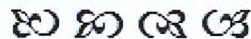
Absent(s) : /

Effectif : 27

Quorum : 14

Présents : 26 ; Absent excusé ayant donné procuration : 1 ; Absent : 0

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Maxime QUAGLIATO**, secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général des impôts, notamment ses articles 1639 et suivants ;
Vu la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 ;
Vu la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025 ;

Madame la Maire expose à l'Assemblée que depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). La commune est donc appelée à voter 3 taux pour l'année 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB);
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB);
- Taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires.

Madame la Maire propose de maintenir une stabilité des taux pour 2026, qui seront donc identiques à ceux de 2025.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 27) :

- **de fixer** les taux d'imposition 2026, identiques à ceux de 2025 :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 48,48%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 43,50%
 - Taxe d'habitation (TH) : 15,82%
- **de préciser** que le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenu à 40% ;
- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Maxime QUAGLIATO



La Maire
Aurélie MAILLOLS



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



COMMUNE : 016 BANYULS SUR MER
 ARRONDISSEMENT : 66 CERET
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ARGELES SUR MER

N° 1259 COM (1)
TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
	1	2	3	4	(col. 4 x col. 2)	6	(col. 4 x col. 6)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	10 290 398	48,48	110,88	10 408 000	5 045 798	48,48	5 045 798
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	169 772	43,50	130,16	169 600	73 776	43,50	73 776
Taxe d'habitation (TH)	7 326 104	15,82	54,64	7 288 000	1 152 962	15,82	1 152 962
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	6 272 536		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
	6 961 376	15,82	40,00	6 935 000	438 847	438 847	6.711.383

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	6 272 536 =		
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			

Total des produits attendus
 Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

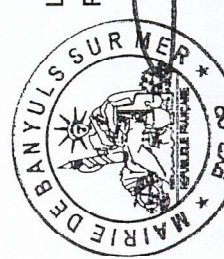
II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB3	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur
		0		90 380	0	0	- 678 352

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
6.711.383		- 587 972		6.123.411

A PERPIGNAN
 Le 09 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 XAVIER DENY



Le 28 avril 2026
 Pour la Commission
 Berger Levrault
 AM

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
 Reçu en préfecture le 07/05/2026
 Publié le 11 mai 2026
 ID : 066-216600163-20260428-045 AVRIL 2026 DE

